

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	38
		Votants	46

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-04-21A Budget Annexe UDD – Compte administratif 2025

Rapporteur : Thierry MARCJAN

L'année 2025 a été marquée par le lancement des travaux de restructuration du site, avec en particulier le remplacement des installations de production d'énergie et la déviation des réseaux nécessaire à la démolition des bâtiments sans usage.

La vue d'ensemble du compte administratif est donnée en annexe.

Le compte administratif est en tous points conforme au compte de gestion produit par le comptable public.

En conséquence,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2

Vu la délibération 2025-03-18-C du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe UDD ;

Vu le compte administratif du budget annexe UDD pour l'exercice 2025 ;

Vu le compte de gestion du receveur du budget annexe UDD pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter le Compte administratif du budget annexe UDD pour l'exercice 2025.**

Annexe : Vue d'ensemble CA.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président, Christian RAYOT</p>	<p>Le Président, Christian RAYOT</p> <p>MARDI 12 MAI 2026</p>
--	--



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	898 212,75	131 448,42	-302 492,06 A1	-1 069 256,39
Investissement	761 285,72	1 824,00 (2)	-302 053,90 A2	-1 061 515,62
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	136 927,03	129 624,42 (3)	-438,16 A3	-7 740,77

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	110 979,85	III + IV	0,00 B1	-110 979,85
Investissement	I	110 979,85	III	0,00 B2	-110 979,85
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
	A1 + B1	
TOTAL		-1 180 236,24
Investissement	A2 + B2	-1 172 495,47
Fonctionnement	A3 + B3	-7 740,77

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026_04_21A-BF



Communauté de Communes du Sud

Etat des dépenses engagées non mandatées

UDD - 2025

27/01/2026 - 15:18:36

SF	Compte	Opération pour vote	Fonction	Tiers : SARL EGBT	Tiers : SAS LAUBE	Reste à réaliser
	2313	ement : 2 - Marché aménagements nécessaires à la mise en place d'une rectifieuse	62			54929,85 €
	2313	ement : 3 - Restructuration site ISOLA COMPOSITE	020			56050,00 €
						56050,00 €

Le Président
Christian RAYOT

Le présent état est arrêté à la somme de : **110979,85 €**

L'ordonnateur :